

Webinaire FUN

« Les enjeux de la production audiovisuelle pour les cours en ligne »

23/11/2023

Comment produire les ressources audiovisuelles ? Quelles sont les bonnes pratiques ? Comment établir le budget et le planning ? Comment constituer l'équipe et coordonner la production des contenus avec les enseignants ? Quels sont les obstacles ? Quels sont les impacts de l'avancée technologique sur la production audiovisuelle ? Comment réutiliser les ressources audiovisuelles ? etc.

Les intervenants :

- Alexandrine Fuhrer - Ingénieure en enseignement numérique à l'Université de Lorraine
- Claude Rochette - Chargé de la Valorisation du patrimoine numérique à l'Université de Lorraine

En s'appuyant sur les différents champs de conception/action de la production audiovisuelle et multimédia suivants : Conception et scénario pédagogiques, Écriture et budgétisation, Droit, Diffusion multi-supports, Aides financière diverses, nous pourrions donner quelques conseils agrémentés de citations d'exemples et de cas vécus.

1. CONCEPTION ET SCENARISATION PEDAGOGIQUES / ECRITURE / BUDGETISATION

Cadrage du projet

Écrire et compléter avec les auteurs un **tableau de scénarisation pédagogique** : définition des compétences et des connaissances lorsqu'il s'agit de ressources pédagogiques

Veille sur l'existence de ressources similaires => **Benchmarking**

Il n'est pas forcément utile de re- produire ce qui existe déjà. Voir les droit d'utilisation et/ou d'adaptation avec l'établissement producteur.

Type de production / type de ressource

Dans le cadrage du projet, définir quel eut être **le traitement audiovisuel** le plus efficace.

Se poser la question de la **pertinence des supports** en fonction du projet (vidéo, podcast seuls, ppt sonores, etc.)

Production audiovisuelle simple (classique)

Production audiovisuelle enrichie de textes, schéma, image fixe, graphe, etc.

Production audiovisuelle et multimédia = création de site web dédié, intégrant des éléments audiovisuels.

Vérifier la **compatibilité réciproque** entre la ressource et les plateformes de diffusion
Privilégier des **formats** court (pas plus de 5 minutes)

Penser à la **souplesse d'utilisation** des ressources produites : portables, responsive, accessibles (selon les deux termes : localisation ; accès handicap)

Faire **budget et calendrier prévisionnels**.

Rétro planning, avec prise en compte des périodes d'indisponibilité de chacun et pose de jalons => conduite de projet.

Attention de ne pas l'engager comme définitif auprès des auteurs et/ou composantes porteurs de projet.

Certaines personnes ont tendance à prendre un budget prévisionnel pour acquis.

Les possibilités de financements peuvent faire varier l'ampleur du projet.

Vous serez peut-être amenés à "réduire la voile", en fonction de la réalité du financement et du budget réel.

Engagements

Éviter de vous engager dans une production qui risque d'être morcelée dans le temps, sans le prévoir. Voir les reports de budget d'une année à l'autre avec votre agence comptable.

Ne jamais s'engager dans un projet de production avec un auteur unique.

Penser le projet avec au moins un binôme de remplacement : compétences, disponibilité, droit d'exercice. Sur ce dernier point, vérifier que la personne sollicitée a bien le droit, administrativement, de figurer en tant que coauteur d'une ressource, d'autant plus quand le travail est rémunéré.

Par exemple : réglementation de l'autorisation de cumul pour les personnels BIATS ; limite d'intervention et de rémunération des ATER ; limites d'intervention et de rémunération des enseignants vacataires, des doctorants, par exemples.

Il est préférable que la demande de production émane d'une composante et non pas d'individus. Il faut que celle-ci s'engage dans la réalisation de la ressource et le bon achèvement du projet.

Exiger une écriture des contenus pédagogique à 100% avant de s'engager dans la production. C'est utopique, mais vous pourrez vous assurer d'au moins 70% à 80% suite à ce type de condition préalable.

Penser d'emblée, dès la conception du projet, à budgétiser la mise en place ou la sollicitation des **équipements et des compétences techniques** nécessaires au projet => fiabilité.

Ne pas écarter la possibilité d'externalisation de certaines tâches, comme le sous-titrage par exemple.

Accessibilité

Penser à budgétiser le sous-titrage des ressources, à minima pour l'accessibilité, mais aussi pour l'internationalité.

Attention, le sous-titrage est une véritable phase de production et de post-production. Le sous-titrage est long à effectuer et normé.

Documents distribués :

- Guide de mise en accessibilité vidéo - sous-titrage-transcription-traduction- FUN-MFP 2018.
- Guide de mise en image de la Langue des signes française (LSF)_4

Exemple d'outils et phases de sous-titrage pratiqués au sein de la Sous-direction des usages du numérique et de ses équipes de production audiovisuelle et multimédia de l'Université de Lorraine, sont les suivants :

1. Transcription automatisé avec le logiciel de montage Adobe Première Pro (en version *User*), et corrections
2. Activation du sous-titrage automatique
3. Export d'un fichier .srt + Export de la vidéo
4. Import de la vidéo et du fichier .srt dans le logiciel *Open source Subtitle Edit*
5. Retouche du sous-titrage pour corrections, bon découpage syntaxique, bon nombre de ligne, bon nombre de caractères par ligne, bon espacement des sous-titres entre eux, temps de lecture, éventuelle synthèse
6. Après relecture et validation : export du ST en deux formats : srt ; vtt

Avec cette méthode (il y en a d'autres), il faut compter 3h30 pour 6 à 7 minutes de vidéo.

Les prestataires extérieurs utilisent d'autres outils professionnels de sous-titrage et travaillent avec des traducteurs, si besoin.

Donc externaliser en prestation de service est une approche économique intéressante.

Insister auprès des porteurs de projet de la pertinence de cette démarche (voir financement spécifiques).

Mesure de la faisabilité

2. DROIT / DISPOSITIONS LEGALES / ANTICIPATIONS

Cession de droit d'auteur des enseignants chercheurs => **contrat de cession de droit d'auteur** le plus étendu possible, avec **licence CC** diverses selon les ententes et les accords passés.

Exemple FUN = CC BY-NC-ND = Partager, Attribution (créditer) - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

C'est donc la ressource qui portera le type de licence CC.

- spécificité du statut de l'enseignant-chercheur / personnel BIATS

Les EC restent propriétaires de leur production, contrairement aux BIATS qui cèdent automatiquement leurs travaux (sauf démarche légale spécifique).

Donc faire signer par les EC et la présidence de l'établissement, un Cession de Droit d'Auteur.

- essayer de faire accepter aux auteurs une cession de droit pour une longue durée,

- stipuler dans les documents de **cession de droit à l'image et au son**, la possibilité d'une diffusion large et sur tous les moyens de diffusion numérique connus à ce jour et futurs.

Autorisation d'utilisation et cession de droit à l'image et au son => signature des autorisations pour enregistrement ET diffusion numérique sur tout support,

- spécificité des **autorisations parentales** pour les mineurs (milieu scolaire) => signature du tuteur légal pour enregistrement ET diffusion numérique sur tout support. Les parents signent une autorisation d'usage de l'image de leur enfant à chaque début d'année scolaire. Mais c'est là une autorisation donnée à l'Education Nationale, pas à l'Enseignement supérieur.

Pensez à mentionner sur le document le fait que, non seulement l'enfant sera filmé, mais aussi que la ressource produite avec cet enregistrement sera diffusée sur Internet.

Si **coproduction** avec autre établissement => Signature d'une convention sur une "copropriété" souple et partagée.

Si **coauteurs** => faire cosigner les co-auteurs sur chaque exemplaire du contrat de cession de droit.

- s'assurer de l'**acquisition des droits** de tous les éléments de la ressource :

- **Vs** récupération de média sur Internet : ce n'est pas parce qu'un média est librement accessible sur Internet et téléchargeable, qu'il est libre de droits. Il faut le rappeler aux auteurs.
De même qu'un graphe édité dans un ouvrage est aussi protégé et appartient à son auteur.
Attention, le droit à la citation n'est valable que pour les ouvrages graphiques.
- **Vs** utilisation de musique enregistrée et éditée. La reproduction d'une musique tombée dans le domaine public et éditée en disque, est protégée par le droit de l'éditeur.
Voir la SDRM. La SDRM est la Société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs, éditeurs, réalisateurs et doubleurs sous-titres.

Déclarations aux différences instances pour Tournage / Montage / Diffusion =>

- ATA Douane (Achat du carnet), pour tournage hors espace Schengen
<https://www.douane.gouv.fr/fiche/carnet-ata-admission-temporairetemporary-admission>
Payants => le budgétiser en amont
<https://www.formalites-export.com/Produits/Carnet-ATA#FR-GES>
- SDRM / SACEM
<https://clients.sacem.fr/en/licences/web-video-report>
Droits d'acquisition payants => le budgétiser en amont
- BnF – DELIA, (Dépôt légal pour ressources pédagogiques diffusées au public)
Encadré par le Code du Patrimoine (art. L131-1 à L133-1 et art. R132-24 à R132-32)
<https://www.bnf.fr/fr>
<https://delia.culture.gouv.fr/>
Se rapprocher du Service audiovisuel de la BnF.
Gratuit, mais temps de travail supplémentaire à valoriser => le budgétiser en amont.

Vous trouverez de l'aide auprès de votre DAJ (Direction des Affaires Juridiques, ou équivalent).

- prévoir un **archivage organisé** et accessible des documents légaux et des ressources
=> vos successeurs pourront revenir aux éléments constitutifs de la production.

Pouvoir rendre compte à tout instant à qui de droit.

Mesure de la faisabilité

3. DIFFUSION / ANTICIPATIONS / AIDES FINANCIERES

Communiquer sur l'**existence en ligne** de la ressource. Sinon = bouteille à la mer.

Impliquer d'emblée les auteurs dans la **démarche de communication** sur la ressource à produire, pour utilisation de leurs réseaux.

Ceci dès leur démarche de demande de production.

Toujours **garder la main** sur la diffusion des ressources produites. Éviter les plateformes constructeur (Youtube, etc.)

Penser le projet pour le **partage**, dès son écriture avec les auteurs

- **procéder à un inventaire des ressources produites et à leur indexation** pour un partage normé => Schéma de description SupLomfr ; Dublin Core (fournir URL)
Vous faire aider par votre Direction de la documentation, ou équivalent.

Intégrer cette démarche dans le process de la production et valoriser le temps imparti.
=> budgétisation dans les frais de gestion, de la même manière que la sauvegarde des fichiers de la ressource.

- Diffusion sur **différentes plateformes** => l'écriture doit pouvoir être une **écriture déclinable** en fonction des plateformes de diffusion.

Il faut donc expliquer à l'auteur, dès l'écriture du projet, que l'ensemble doit être facilement adaptable, modulable sur d'autre plateforme que celle visée (grain pédagogique, autonomie du grain, éviter les références trop liées aux autres grains dans le discours de personnes filmées)

La possibilité de déclinaison d'une ressource peut être liée à l'**acquisition des droits**.

- organiser une **veille de diffusion**, pour compte rendu à qui de droit.

AIDES FINANCIERES

- **internes** : mission handicap, par exemples,

- **externes** : les collectivités territoriales (Régions) qui peuvent soutenir certaines actions pédagogiques.

Et évidemment toutes structure et/ou institution en lien avec le sujet traité, ou comment il est traité.

Mises en garde

Voir les détails avec votre agence comptable, en amont de la budgétisation du projet, car il peut y avoir des surprises, comme :

- Les décalages calendaires.
- La partition des financements (pourcentages d'apport) et du montant de justification (pourcentage de justification).
- La non prise en compte de certaines dépenses.

Les projets européens peuvent être lourds et contraignants.

Mesure de la faisabilité